

Une aide pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire

La rénovation thermique vous permet de réduire votre facture d'énergie, de valoriser votre patrimoine, mais aussi de contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Vous pouvez bénéficier d'aides et d'accompagnements pour vous lancer dans cette démarche.



Des offres de services pour vous accompagner.

Si vous souhaitez rénover votre local d'entreprise, **Val d'Oise Rénov'** est là pour vous accompagner.

Vous êtes propriétaire ou locataire d'un bâtiment (ou d'une partie de bâtiment) à usage tertiaire de moins de 1 000 m² ? Vous pouvez bénéficier de l'offre de service de Val d'Oise Rénov'.

Sont spécifiquement concernés :

- les commerces ;
- les locaux d'artisans ;
- les bureaux ;
- les locaux de stockage ;
- les bâtiments de restauration et d'hébergements ;
- les locaux des entreprises de santé humaine et d'action sociale ;
- les locaux de l'enseignement privé ;
- les locaux des activités récréatives privées.

Depuis le 1er janvier 2021, Val d'Oise Rénov' est le service public et gratuit à votre disposition pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner dans votre projet de rénovation énergétique.

Les conseillers du réseau Val d'Oise Rénov' répondent à vos questions et vous aident sur les aspects techniques, juridiques et financiers de votre projet.

Ils sont vos interlocuteurs de confiance et peuvent vous accompagner, de votre 1^{re} question, à la fin de votre chantier de travaux.

L'ADEME accompagne également les entreprises souhaitant investir dans des projets de transition écologique, notamment dans le domaine de l'utilisation de l'énergie.

Des aides financières pour les projets de performance énergétique

Le prêt Eco-Energie (PEE) de Bpifrance, destiné aux micro-entreprises, TPE et PME établies depuis plus de 3 ans, permet d'investir dans des travaux d'efficacité énergétique, avec un plafond de 100 000 euros.

Les certificats d'économies d'énergie (CEE) imposent aux vendeurs d'énergie une obligation d'économies d'énergie, offrant ainsi aux PME une participation au financement de leurs projets d'efficacité énergétique.

Des aides fiscales pour aider à franchir le pas

Des aides fiscales sont également disponibles, telles que :

- des amortissements exceptionnels pour les équipements économisant de l'énergie et les équipements de production d'énergies renouvelables.
- un crédit d'impôt en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires d'entreprise
- un nouveau crédit d'impôt est créé pour les investissements dans l'industrie verte,

Vous retrouverez ces informations sur [le site du gouvernement](#)

Enfin, La région Ile-de-France lance son prêt « transition écologique », une enveloppe de 20 millions d'euros, pour aider les PME à passer le cap de la décarbonation.

Objectif : 150 entreprises aidées d'ici fin 2024

Liens utiles

[Site Internet Val d'Oise Rénov'](#)

[Plus d'infos sur les aides et accompagnements](#)